

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Produit	<u>Sous-famille de produit :</u> RÉFRIGÉRATEUR
E&E / luminaires	<u>Référence du modèle :</u> CV1624W G
	<u>Marque :</u> FAR
	<u>Code produit :</u> Confo code: 779213
	<u>Code EAN :</u> 3451557792134

Qualités et caractéristiques environnementales du produit

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Produit comportant au moins [%] de matières recyclées 5.97 %
	Recyclabilité du produit
	Proportion de métaux précieux déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme)
	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Proportion de terres rares déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme)
	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
	Contient une substance dangereuse
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	Contient une substance extrêmement préoccupante
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : LEAD/7439-92-1
	Contient un perturbateur endocrinien
	Si oui, lequel/lesquels : -

Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées 25 %
	Emballage compostable
	Possibilités de ré-emploi de l'emballage
	Recyclabilité de l'emballage Emballage majoritairement recyclable
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -
	Contient une substance extrêmement préoccupante
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -